



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 22 : Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre

AVIS DU CANADA SUR LA CONCEPTION DU RÉGIME MONDIAL DE MESURES BASÉES SUR LE MARCHÉ

(Note présentée par le Canada)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Canada est d'avis qu'un régime mondial de mesures basées sur le marché unique et robuste en tant qu'un des éléments d'un panier de mesures pour résoudre la question des émissions de dioxyde de carbone provenant de l'aviation civile internationale donnera des résultats environnementaux nettement meilleurs et à un meilleur coût que l'alternative : un ensemble disparate de mesures nationales et régionales.

Le Canada réitère son intention de participer dès le lancement du programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), et encourage tous les États à participer aussitôt que possible et à communiquer leurs intentions avant la 39^e session de l'Assemblée.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à noter les avis du Canada sur le panier de mesures y compris la conception du CORSIA ;
- b) à noter le soutien du Canada à l'adoption du CORSIA ;
- c) à noter l'intention du Canada de se prévaloir de l'option de participation volontaire (opt-in) au CORSIA dès le départ (2021) en tenant pour acquise la participation des autres grands États aéronautiques ;
- d) à noter l'encouragement du Canada à tous les États membres de l'OACI pour qu'ils indiquent leur intention de participer au CORSIA dès que possible et communiquent leurs intentions avant la session de l'Assemblée.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique E, Protection de l'environnement.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune.
<i>Références :</i>	A39-WP/52

1. INTRODUCTION

1.1 Le Canada participe activement aux discussions en cours à l'OACI sur la façon de résoudre la question des émissions de dioxyde de carbone provenant de l'aviation civile internationale grâce à un panier de mesures, y compris le régime mondial de mesures basées sur le marché. Dès le départ, le Canada a souligné qu'il importe que cette mesure donne un résultat environnemental solide tout en reconnaissant la nécessité à la fois de tenir compte des différences de capacités et de respecter le principe de non-discrimination.

1.2 Le Canada reconnaît les progrès réalisés à ce jour sur le plein panier de mesures, notamment la norme des émissions de dioxyde de carbone proposée pour les nouveaux avions, l'objectif étant d'obtenir des réductions dans le secteur ; le Canada encourage tous les États à continuer de progresser et de documenter leurs actions dans leurs plans d'action volontaires nationaux. Le Canada est d'avis qu'un régime mondial de mesures basées sur le marché unique et robuste, en tant qu'un des éléments du panier de mesures pour résoudre la question des émissions de dioxyde carbone du secteur, donnerait un résultat environnemental nettement meilleur et à un meilleur coût, qu'un ensemble disparate de mesures nationales et régionales basées sur le marché.

2. ÉLÉMENTS DE CONCEPTION

2.1 Le Canada reconnaît que le projet de résolution de l'Assemblée figurant dans la note WP/52 est le fruit de gros efforts en vue d'un compromis et que les éléments ne fonctionnent que lorsqu'ils sont pris dans leur ensemble. Le Canada estime que l'ensemble est équilibré et qu'il reflète les multiples perspectives des divers États.

2.2 Le Canada souligne l'importance de l'intégration d'examens périodiques dans l'ensemble. Ces examens aideront à garantir la pertinence constante du CORSIA dans le temps et l'aptitude des États membres de l'OACI à faire face à toutes conséquences non voulues du CORSIA et à refléter l'évolution du marché de l'aviation internationale dans le temps.

2.3 Le Canada aimerait réitérer son intention de participer au CORSIA dès son lancement en 2021. Cette intention a d'abord été exprimée le 29 juin 2016 dans la Déclaration des leaders sur le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement. Le Canada encourage tous les États membres de l'OACI à participer, dès que possible, au CORSIA et à communiquer leur intention à cet effet avant la session de l'Assemblée. Ce séquençage est important à la fois pour offrir une certitude maximale à l'industrie et pour donner une image claire des avantages environnementaux du CORSIA.

2.3.1 Le Canada appuie fermement l'accès, dans le cadre du régime, à un vaste ensemble d'unités d'émissions de haute qualité afin de garantir que le résultat est un résultat environnemental robuste et à un coût raisonnable. Le Canada souligne que les avantages environnementaux du CORSIA sont directement liés à la qualité des crédits de compensation qui sont admissibles. Le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) a apporté une importante contribution en élaborant les critères recommandés pour des compensations de haute qualité. Le Canada appuie la poursuite des travaux du CAEP dans ce domaine, et notamment l'évaluation de programmes générateurs de compensations au-delà de ceux qui sont mis en œuvre au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. **CONCLUSION**

3.1 Le Canada invite l'Assemblée :

- a) à noter les avis du Canada sur le panier de mesures y compris la conception du CORSIA ;
- b) à noter le soutien du Canada à l'adoption du CORSIA ;
- c) à noter l'intention du Canada de se prévaloir de l'option de participation volontaire (opt-in) au CORSIA dès le départ (2021) en tenant pour acquise la participation des autres grands États aéronautiques ;
- d) à noter l'encouragement du Canada à tous les États membres de l'OACI pour qu'ils indiquent leur intention de participer au CORSIA dès que possible et communiquent leurs intentions avant la session de l'Assemblée.

— FIN —